



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL
UC2022-90083

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 novembre 2022**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2022-90083**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du lot 4 368 763, situé au 92, rue Donaldson, dans la zone H-18, vise l'exercice d'un usage complémentaire de travail à domicile de type : Confection et vente de biscuits et gâteaux pour chien. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un usage complémentaire de travail à domicile est un usage conditionnel dans la zone H-18. Par conséquent, cet usage complémentaire doit être autorisé par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20^e JOUR D'OCTOBRE 2022

Me Katherine Gagnon,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

En conformité avec le *Règlement 574-17 sur les modalités de publication des avis publics*, je, Katherine Gagnon, greffière de la Ville de Shannon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant une demande d'usage conditionnel à l'hôtel de ville situé au 50, rue St-Patrick, ainsi que sur le site internet www.shannon.ca, en date du 20 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de octobre 2022.



Me Katherine Gagnon,
Greffière